

IDENTIFICATION	
Unité de formation :DROIT CIVIL: LES PERSONNES Activité d'enseignement :DROIT CIVIL DES PERSONNES: TRAVAUX PRATIQUES Cours :TRAVAUX PRATIQUES	Section :DRT A Nombre de crédits ECTS :6
Nombre de périodes :20	N°UF : 912-2
Dossier pédagogique :713202U32D1	Unité déterminante : O

DESCRIPTION
<p>Capacités préalables requises : Capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général. Produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement...(des documents d'information pouvant être mis à sa disposition). <p>Titre pouvant en tenir lieu</p> <p>CESS</p>
<p>Contenu du cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'appliquer à des cas concrets les connaissances acquises en droit civil des personnes et de la famille, notamment, liées à l'acquisition de la personnalité juridique, à l'attribution du nom, à la détermination du domicile et à la nationalité: - réaliser des études de cas de la vie courante: difficultés conjugales, litiges avec un enfant; - effectuer des comparaisons de contrats de mariage; - analyser diverses procédures de divorce et modèles de conventions de divorce par consentement mutuel; - résoudre des cas de dévolutions successorales; - établir des liens entre la jurisprudence et les éléments théoriques abordés.
<p>Capacités terminales :</p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:</p> <p>Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,</p> <ul style="list-style-type: none"> d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante; de prévenir les litiges qui y sont relatifs; de structurer et de justifier la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence. <p>Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:</p>

- la cohérence entre la démarche et la situation traitée;
- le recours équilibré aux différentes sources du droit;
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation;
- le niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques.

Bibliographie :

- Fr. Alexander, Notions de droit civil, De Boeck, 2010
- E. Wauthy et P. Duchesne, Droit civil, La Procure, 1990
- C. Renard, Principes de droit et éléments de droit immobilier, Presse universitaire de Liège, 1990
- A. Guéritte, Principes fondamentaux de droit privé, Presse universitaire de Mons, 1994
- Rigaux et Verheyden Droit civil: les personnes, les biens et les contrats, AEDL, 1980
- A Lagasse Droit civil: les personnes; les obligations, les contrats, AEDL, 1980
- Yh. Leleu, droit des personnes et des familles, Bruxelles, Larcier, 2006
- Chronique de jurisprudence, Droit des personnes et des familles, 1994-2004, dossier JT, Bruxelles, Larcier 2006

PERSONNEL ENSEIGNANT

HAUTIER Patricia

METHODOLOGIE

Documents mis à la disposition des étudiants sur la plateforme Claroline

MODES D'ÉVALUATION

Examen écrit en fin de module
Analyse de jurisprudence